

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du 30 Septembre 2021**

L'an Deux mille vingt et un, le 30 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

Étaient présents : M. CAPELLE, M. BERTHON, M. JONIEC, Mme CLÉMENCE, Mme JONIEC, M. DE LAROCHE, Mme MURET, Mme GIMENO,

Étaient absents excusés : M. JAMOT a donné pouvoir à M. JONIEC
M. BLONDEAU a donné pouvoir à Mme MURET
Mme COURREGÉ a donné pouvoir à M. BERTHON
Mme SCHMIT a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

Étaient absentes : Mme GADRAS, Mme PATIN

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	09	Date de la convocation	22 septembre 2021
Nombre de membres votants	13	Date de l'affichage	23 septembre 2021

Mme le Maire procède à l'appel des membres du Conseil municipal.

Elle informe le Conseil municipal que Mme PATIN a donné sa démission de son poste d'adjoint aux finances n'étant plus en mesure de continuer pour des raisons professionnelles et l'éloignement géographique qu'elles entraînent.

Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance

Mme le Maire propose M. BERTHON comme secrétaire de séance.
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Point N°2 : Validation du compte-rendu du Conseil municipal du 8 juin 2021.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par **13 voix POUR**.

Point N°3 : Décision du Maire - autorisation du maire pour signer la convention avec l'IFAC.

Madame le Maire laisse la parole à Mme JONIEC, qui rappelle qu'auparavant la commune avait 2 conventions avec l'IFAC à savoir 1 convention pour le mercredi et 1 convention pour le périscolaire.

Elle confirme qu'il fallait renouveler la convention pour l'année 2021/2022 ce qui a permis de regrouper les 2 conventions en une seule.

Elle précise que suite à ce renouvellement une modification a été apportée au niveau du tarif pour le soir.

Les années précédentes il y avait 2 tarifs ; à savoir que les parents qui reprenaient leurs enfants après 18h00 avaient une différence de prix trop élevée. Suite à cette demande, un tarif a été mis en place, cela permettra d'avoir une fréquentation plus importante, ce qui se confirme à ce jour.

Mme le Maire souligne qu'il n'y a pas de vote, puisque la convention a été validée et signée début septembre.

Point N°4 : CIG – avenant approuvant la majoration du taux de cotisation en ce qui concerne le risque de « décès » suite à la publication du décret n° 2021-176.

Madame le Maire propose au Conseil municipal l'avenant approuvant la majoration du taux de cotisation concernant le risque de « décès » suite à la publication du décret n° 2021-176 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux, qui porte sur la modification temporaire des modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droit de l'agent public décédé,

Considérant la possibilité d'adapter le contrat par un avenant du contrat groupe Sofaxis et tous les éléments en découlant par la modification du montant et du taux de cotisation du capital décès pour les collectivités qui le souhaitent.

Mais également la proposition de l'assureur de faire évoluer le taux de cotisation de 0,15 % à 0,30 % de la masse salariale assurée au titre du capital décès, au prorata de la période restante à couvrir jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Conseil municipal décide d'adapter le contrat en adéquation avec les dispositions du décret n°2021-176 et d'approuver l'évolution du taux de cotisation y afférente.

Autorise le Maire à signer l'avenant, la garantie démarrera au 1er jour du mois suivant la réception de l'accord de la collectivité et le taux sera proratisé sur les mois restants pour 2021.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité, vote 13 voix POUR.

Point N°5 : Adhésion des communes de « Neauphle le Château » et « Villiers Saint Frédéric » au SIRYAE

Mme le Maire informe le Conseil municipal que le SIRYAE a délibéré en date du 8 juillet 2021 en approuvant les demandes d'adhésion des communes de Neauphle-le-Château et Villiers-Saint-Frédéric au SIRYAE,

Dit que le périmètre syndical peut être étendu, par arrêté du représentant de l'État, par l'adjonction de communes nouvelles, sous réserve de l'absence d'opposition de plus du tiers des organes délibérants des membres,

Considérant la nécessité pour les communes adhérentes au SIRYAE de se prononcer sur l'adhésion des communes de Neauphle-le-Château et Villiers-Saint-Frédéric au SIRYAE,

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **vote 13 voix POUR.**

Point N°6 : Autorisation donnée à Mme le Maire pour signer la convention de « financement d'un appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires »

Madame le Maire laisse la parole à Mme JONIEC qui confirme la proposition de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP_SNEE) visant à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

L'objectif de ce plan de relance est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Pour cela, l'aide de l'État est comprise entre 50 % et 70 % selon la nature de la dépense et le montant engagé par la commune.

Dit qu'elle a déposé un dossier de demande de subventions en mars 2021 et qu'elle a été retenue, une convention va être signée déclinant les modalités de financement et de suivi d'exécution.

A savoir que le calendrier prévisionnel du déploiement est le suivant :

- Date prévisionnelle de début de déploiement : le 13/09/2021
- Date prévisionnelle de fin de déploiement : le 31/12/2021

Montant des contributions financières prévisionnelles des parties :

Coût total collectivité (TTC) pour l'ensemble du projet : **7 748,00 €**
- dont subvention de l'État demandée : **5 418,80 €**

Coût total collectivité (TTC) sur le volet équipement : **7 724,00 €**
- dont subvention de l'État demandée : **5 406,80 €**
Soit un taux de subventionnement sur ce volet de : 70 %

Coût total collectivité (TTC) sur le volet services et ressources numériques : **24,00 €**
- dont subvention de l'État demandée : **12,00 €**
Soit un taux de subventionnement sur ce volet de : 50 %

Les coûts de mise en service restent à la charge totale de la collectivité.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer la Convention de financement Appel à projets pour un socle numérique selon les conditions fixées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité **vote 13 voix POUR.**

Point N°7 : Création de marchés communaux hebdomadaires.

Mme le Maire laisse la parole à M. JONIEC qui expose au Conseil municipal la possibilité d'organiser un marché hebdomadaire Rue de Goin, sur le stade de foot et également sur le parking de la mairie afin de répondre à une demande de la population et à un souhait de commerçants sédentaires et non sédentaires.

Ce marché, dont l'offre sera alimentaire et non alimentaire se tiendra avec une fréquence hebdomadaire le samedi de 15H00 à 18H00 pour le marché sur le stade et le soir sur le parking de la mairie à compter du 1er janvier 2022.

Une consultation a été faite auprès des organisations professionnelles intéressées.

La Fédération Nationale des Marchés de France a également été consultée pour la création de ce marché et a rendu un avis favorable le 21 juin 2021.

Il souligne que le Maire est compétent pour organiser et établir un règlement de marché afin de fixer les règles de gestion, de police, d'emplacement et d'hygiène. Il prend la forme d'un arrêté municipal.

Les marchés constituent une occupation privative du domaine public donnant lieu au paiement d'une redevance perçue sous la forme de droits de place. Les droits de place sont dus par la personne qui occupe le domaine public.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité **vote 13 voix POUR**

- Autorise la création d'un marché communal hebdomadaire.
- Autorise Madame le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

Point N°8 : Droits de places aux marchés hebdomadaires de la commune

Mme le Maire laisse la parole à M. JONIEC, qui propose d'instaurer un droit de place pour les professionnels qui souhaitent être présents sur la commune et propose de fixer un tarif pour les sédentaires ainsi qu'un tarif différent pour les non-sédentaires

Il précise qu'il y a lieu de créer une tarification des droits de place pour les commerçants sédentaires et les non-sédentaires,

Dit que le tarif au mètre linéaire serait de 0.50 € avec un minimum de 5 €

Il propose les tarifs comme suit :

Commerçants sédentaires :

Le commerçant s'engage pour un droit de place annuel. Le droit de place est payable chaque début d'année. Un titre de recette sera émis pour recouvrement de la dette.

Sédentaires stade de foot : 210 € l'année, payable en début d'année correspondant à 42 semaines de présence annuelle en moyenne.

Sédentaires en toute autonomie parking de la mairie : 50 € l'année, payable en début d'année.

Commerçants non-sédentaires :

Le commerçant s'engage pour un droit de place journalier, un justificatif du paiement des droits de place sera établi conformément à la réglementation en vigueur, un titre de recette sera émis pour recouvrement de la dette.

Non-sédentaires stade de foot : 5 € la journée facturée par carnet de 10 journées, soit 50 €

Pour les commerçants sur le stade, la commune doit mettre en place un point d'eau, des toilettes et poubelles pour mettre les déchets.

Pour les commerçants sur le parking de la mairie, il n'y a pas de service à mettre en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité **vote 13 voix POUR.**

Vote les tarifs annuels et journaliers des commerçants sédentaires et non-sédentaires à compter du 1^{er} janvier 2022.

Point N°9 : Création d'un poste de vacataire d'un agent technique de surveillance de la cantine

Madame le Maire, informe le Conseil Municipal que suite à l'absence prolongée de l'un de nos agents, il est nécessaire de créer un poste d'agent vacataire pour la surveillance de la cantine.

Dit que les emplois dans les collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer 1 poste d'Adjoint des services Technique assurant la surveillance de la cantine 2 heures par jour en période scolaire.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création 1 poste d'Adjoint des services Techniques pour la surveillance de la cantine, à temps non complet à raison de 2 heures par jour le lundi, mardi, jeudi, vendredi en période scolaire.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2021,

Filière Technique :

Cadre d'emploi : Adjoint Technique 2^{ème} classe, - ancien effectif 3 - nouvel effectif 4

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **vote 13 voix POUR.**

Point N°10 : D.I.A

Le tableau des DIA présenté au Conseil municipal du 30/09/2021 est le suivant :

Lieu	Date	Parcelle	Superficie	Prix de vente	Prix au m ²	Usage
5B chemin aux Bœufs	24/05/2021	ZA 475 - 477	434,00 m ²	53 800,00 €	123,97 €	Non Bâti
1 rue de Goin	30/06/2021	D 39 - 40	281 m ²	450 000,00 €	304,06 €	Bâti
26 Grande Rue	05/07/2021	D 774	1046 m ²	488 000,00 €	466,54 €	Bâti
Rue de Goin	15/07/2021	ZA 479 - 480	244 m ²	132 000,00 €	540,99 €	Bâti
Lieu-dit Goin Lot A	19/08/2021	ZA 106 - 107	1168 m ²	150 000,00 €	128,43 €	Non Bâti
5B chemin aux Bœufs	10/08/2021	ZA 473 - 474	1975 m ²	260 000,00 €	131,65 €	Non Bâti
Lieu-dit Goin Lot B	18/08/2021	ZA 106 - 107	1941 m ²	180 000,00 €	92,74 €	Non Bâti
1 Ter rue des Anglais Lot A	30/07/2021	D 749	605 m ²	144 800,00 €	239,34 €	Non Bâti
1 Ter rue des Anglais Lot B	30/07/2021	D 749	578 m ²	149 500,00 €	258,65 €	Non Bâti
3 rue de la Croix Bleue	31/08/2021	D 1020	128 m ²	1 500,00 €	11,72 €	Non Bâti
13 chemin aux Bœufs	31/08/2021	ZA 467 - 468	988,59 m ²	115 000,00 €	116,33 €	Non Bâti

Point N°11 : Point finances sur le premier semestre 2021

Mme le Maire laisse la parole à M. JONIEC qui expose le résultat des finances sur le 1^{er} semestre 2021.

Récapitulatif investissements Commune

Fct/Inv	IMPUTATION	LIEUX TRAVAUX	LIBELLE TRAVAUX	MONTANT TTC AU BP	DATE FACTURE	MANDAT	MONTANT TTC
F	615231	VOIRIE ST EPARCHE	ST EPARCHE	40 000,00 €	12/07/2021	337	13 077,76 €
					19/07/2021	348	7 361,00 €
							20 438,76 €
F	615231	NID DE POULES	VILLAGE	35 450,78 €	31/05/2021	243	9 095,23 €
					19/04/2021	178	35 450,78 €
							44 546,01 €
F	615231	VILLAGE	CANDELABRES	20 000,00 €			
F	611	DECHARGE LES GRAVIERS	LES GRAVIERS	50 000,00 €			
I	2128	CLOTURE TERRAIN ET PORTAIL	ROUTE DES GRAVIERS	4 387,32 €	09/07/2021	334	2 544,12 €
					09/07/2021	335	1 440,00 €
							3 984,12 €
I	2135	MAIRIE	AMENAGEMENT BUREAU	12 000,00 €			
I	21312	ECOLE	PORTES + FENETRES	18 188,00 €	10/06/2021	277	7 562,35 €
					06/09/2021	401	9 052,02 €
							16 614,37 €
I	2152	VILLAGE	PANNEAUX SECURITE	15 000,00 €			
I	2152	PARKING EPARCHE	BORNES VOITURES	12 000,00 €			
I	2158	CANTINE	POMPE A CHALEUR	20 880,00 €	05/09/2021	434	21 180,00 €
I	2158	DESHERBEUR THERMIQUE	VOIRIES	3 108,00 €	10/06/2021	274	3 108,00 €
I	2161	EGLISE	VITRAUX	51 232,00 €			
I	2184	MAIRIE	BUREAU SECRETAIRE	2 000,00 €	18/02/2021	87	411,00 €
I	2183	ECOLE	PC TABLETTE MAITRESSE	1 500,00 €			
I	2183	ECOLE	TABLETTES	9 400,00 €			
I	2183	MAIRIE	PC SECRETAIRE	1 965,00 €	30/03/2021	37	2 019,00 €
I	2313	MUR CANTINE	MUR	53 957,40 €	27/07/2021	379	15 567,60 €
I	2312	CREATION MARE	VILLAGE	20 000,00 €			
I	2312	CANTINE	HANGAR	5 040,00 €	19/03/2021	138	5 040,00 €
I	2315	PARC MAIRIE	TRANCHEE	2 760,00 €	19/03/2021	173	2 760,00 €
I	2315	PARC MAIRIE	TRANCHEE RACCORDEMENT	1 300,00 €	07/07/2021	329	600,00 €
I	2315	MAIRIE	ALLEE PMR	33 000,00 €	19/04/2021	177	5 770,37 €
i	2315		MAISON INTERGENERATION	225 100,00 €	07/07/2021	6	1 920,00 €
I	2315		VELUX	2 817,60 €			
			TOITURE	23 308,45 €	28/09/2021	298	19 831,19 €
I	2315				06/09/2021	403	13 745,06 €
							33 576,25 €

Point N°12 : QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire laisse la parole :

- ✓ Mme MURET rappelle que le repas des séniors organisé par le CCAS se fera le samedi 16 octobre. Le repas sera organisé par le traiteur de Septeuil.
- ✓ M. JONIEC dit que le marché du producteur se fera dans le parc de la mairie le 10 octobre.
- ✓ Mme JONIEC rappelle que l'arpent de Bacchus fait les vendanges le samedi 9 octobre.
- ✓ Mme MURET souligne qu'il y a le samedi 2 octobre la marche de la nature pour les enfants à condition que le temps reste stable. Si ce n'était pas envisageable se serait reporté d'une semaine.
- ✓ Elle rappelle que le samedi 25 septembre, la commission environnement et l'association Éparche avaient invité les adultes à faire une dépollution sente de la mare aux Biches. La commune avait louée une benne qui a été fortement remplie. Il a été broyé 20 m³ de bois sur place et dessous se trouvait un tas important de gravats de chantier, ancienne clôture et blocs de béton conséquent.
- ✓ Dit aussi que l'oiseau lire faisait, comme les années précédentes, son petit déjeuner le samedi 9 octobre.
- ✓ M. JONIEC rappelle que le dimanche 26 septembre était organisé le forum des entreprises.
- ✓ Mme le Maire informe qu'elle a eu des retours importants sur la sécurité devant l'école, c'est-à-dire que les voitures se garent n'importe comment, les personnes sont obligées de descendre du trottoir car les voitures sont stationnées dessus, elle demande à Mme JONIEC de renvoyer un mail aux parents pour leur demander d'être plus respectueux.
Mme le Maire dit qu'elle demandera à la gendarmerie de passer, si cela devient nécessaire.
Dit que la commission de sécurité va se réunir prochaine pour revoir tous ces problèmes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00